



## Syndicat Général FORCE OUVRIERE de la Pharmacie Nord - Pas de Calais

Officine - Répartition - Industrie Pharmaceutique  
Laboratoires d'Analyses Médicales - Uniphar

Bourse du Travail - BP 194  
103, rue Barthélémy Delespaul  
59018 LILLE Cedex  
Tél : 03 20 52 09 45  
Fax : 03 20 88 14 25

Web : <http://asso.nordnet.fr/fopharma/>  
E-mail : [fopharma@nordnet.fr](mailto:fopharma@nordnet.fr)



Lille, le 6 Juillet 2007

---

Au cours des derniers mois, marqués par deux campagnes électorales importantes, de nombreuses voix se sont exprimées pour regretter une insuffisante représentativité syndicale.

Sans entrer dans un débat de fond quant à la pertinence de ce jugement, force est de constater que, au-delà d'obstacles structureaux, le régime fiscal appliqué à la cotisation syndicale semble inadapté.

En effet, la cotisation syndicale ouvre droit à une déduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant de la cotisation, dans la limite de 1% de la rémunération.

Ainsi, environ la moitié des salariés qui ne sont pas imposables et qui sont, par définition, les plus fragiles économiquement et socialement, font face à une injustice supplémentaire dans la mesure où se syndiquer représente un coût trois fois supérieur à celui qui s'applique à un salarié imposable.

Il s'agit véritablement une « double peine » qui touche les salariés les plus vulnérables et représente un frein indubitable à la syndicalisation, expression d'une liberté fondamentale inscrite au préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. La comparaison avec le régime fiscal du mécénat met en lumière cette injustice : un mécène bénéficie, lui, d'un crédit d'impôt à hauteur de 60%...

Par conséquent, nous nous permettons d'attirer votre attention sur ce constat et sollicitons votre bienveillance afin de mettre fin à cette véritable discrimination entre salariés imposables ou non en remplaçant dès que possible la déduction fiscale par un crédit d'impôt attaché à la cotisation syndicale.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête, nous vous prions de croire, \_\_\_\_\_, en l'assurance de notre haute considération.

Olivier CLARHAUT  
Secrétaire Général